

# Poste de transformation municipal Piperville

Avis de démarrage d'une évaluation environnementale de portée générale et invitation à une séance d'information.



## Nous planifions aujourd'hui pour répondre à vos besoins d'électricité de demain

Afin de s'assurer que le secteur est d'Ottawa ait suffisamment d'électricité pour soutenir sa croissance, Hydro Ottawa limitée (Hydro Ottawa) a amorcé une évaluation environnementale de portée générale (EE) relativement à un nouveau poste de transformation municipal (PTM) de 27,6 kV dans le secteur sud-est de la ville d'Ottawa.

Ce projet contribuera à répondre à la croissance prévue de la demande d'électricité dans le secteur et assurera une redondance pour notre réseau en cas d'événements météo extrêmes. Le poste de transformation municipal Piperville est l'un des nombreux projets porteurs d'avenir que nous planifions pour rendre notre réseau d'électricité aussi résilient et durable que possible.

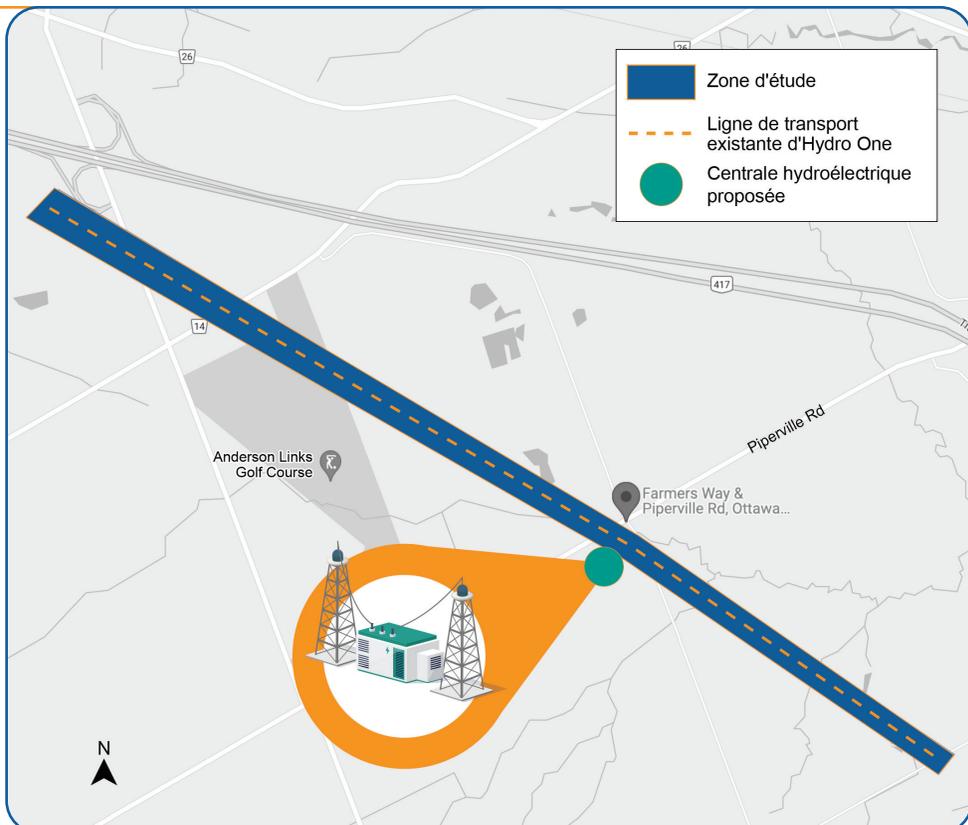
La nécessité de nouvelles installations a été mise en lumière par le Plan intégré des ressources régionales (PIRR) pour la région d'Ottawa. Publié en mars 2020, le PIRR est un plan de vingt ans qui a été élaboré par un groupe de travail consacré à la planification régionale, constitué de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), d'Hydro Ottawa et d'Hydro One.

### Le projet de poste de transformation municipal Piperville propose :

- pour construire un nouveau poste de transformation municipal (PTM) de 27,6 kV à l'intersection du chemin Piperville et de la voie Farmers (situés du côté ouest de l'autoroute 417); et
- le raccordement du nouveau poste à la ligne de transport existante de 230 kV d'Hydro One, également située du côté ouest de l'autoroute 417.

### Planification et approbations

Le poste de transformation municipal Piperville fait l'objet d'une planification en conformité avec la Loi sur les évaluations environnementales de l'Ontario, et son développement est conforme à l'évaluation environnementale de portée générale (EE) relative aux installations de transmission secondaires. Cette EE est un processus simplifié conçu pour veiller à ce que les projets d'installations de transport plus petites, dont la portée des effets est connue, soient planifiés et réalisés d'une manière efficace et écoresponsable. La construction du nouveau poste pourrait commencer en avril 2024, pour une mise en service d'ici l'automne 2026 (sous réserve de l'issue du processus d'EE et de l'obtention d'autres permis).



Pour votre information, la carte de la zone d'étude avis fait état de la ligne de transport existante d'Hydro One ainsi que de l'emplacement où pourrait se trouver le nouveau poste de transformation (sous réserve des approbations).

## Nous tenons à en discuter avec vous

La consultation est un élément important du processus d'EE et de notre engagement à tenir nos clients bien informés. Par conséquent, nous vous invitons à assister à l'une de nos séances d'information pour en savoir davantage sur le projet, parler directement aux membres de notre équipe de projet et émettre vos commentaires.

**Veillez vous joindre à nous lors d'une de ces séances :**

### 1re séance d'information (virtuelle)

20 avril 2023

12 h – 13 h

Visitez le site [hydroottawa.com/fr/piperville](https://hydroottawa.com/fr/piperville) pour inscrire-vous à notre événement virtuel

### 1re séance d'information (en personne)

20 avril 2023

19 h – 21 h

Club de golf Anderson Links  
4175, chemin Anderson

## Pour obtenir plus d'information

Si vous avez des questions ou souhaitez vous inscrire à notre liste de mises à jour à courriel, visitez notre site Web ou contactez notre équipe responsable du poste de transformation municipal Piperville à :

**Courriel :** [piperville@hydroottawa.com](mailto:piperville@hydroottawa.com)

**Page Web du projet :** [hydroottawa.com/fr/piperville](https://hydroottawa.com/fr/piperville)

À la demande du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, nous incluons ci-dessous de l'information relative à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

### Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Tous les renseignements personnels indiqués dans une demande – comme un nom, une adresse, un numéro de téléphone et l'emplacement d'une propriété – sont recueillis, conservés et divulgués par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs à des fins de transparence et de consultation. Les renseignements sont recueillis avec l'autorisation de la Loi sur les évaluations environnementales ou sont recueillis et conservés aux fins de la création d'un dossier qui est accessible par le grand public, tel que décrit à l'article 37 de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Les renseignements personnels que vous fournissez feront partie d'un dossier public accessible par le grand public, sauf si vous demandez que vos renseignements personnels demeurent confidentiels. Pour obtenir davantage d'information, veuillez contacter le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs au 416 327-1434.